

Liste des délibérations
Réunion de Conseil Municipal
Du Lundi 12 Décembre 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 12 décembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, M. MAQUINGHEN, Mme POCHET, M. LOUVET, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. BUIRETTE, M. DARCHEVILLE, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : Mme BASTIDE (ayant donné pouvoir à M. BALLY), Mme MEKLEMBERG (ayant donné pouvoir à M. MAQUINGHEN), M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), M. CARLU (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), M. NAUDET (ayant donné pouvoir à M. MARTEL), Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE), M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. BUIRETTE).

18 Présents + 9 Pouvoirs

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Charte de déontologie à destination des élu.e.s :
Projet en annexe

Le conseil municipal, avec 26 voix pour et une abstention (Mme DELATTRE), décide d'adopter la charte de déontologie des élus de la ville de Samer présentée en annexe.

BUDGET

- Décision modificative n°4 au budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n ° 4 au budget général.

- Autorisation de paiement en section d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de payer les factures d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget en 2022.

- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer deux dossiers au titre de la DETR et de la DSIL :

- 1) Construction d'une salle multi-activités (garderie et centres de loisirs) à côté de la salle de restauration sur le boulodrome.
- 2) Rénovation de la salle de sports Lemanski

CULTURE

- Spectacle des « Thibautins » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer le contrat avec les Thibautins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe un tarif unique de 10 € pour les entrées.

ÉCOLE-JEUNESSE

- Demande de l'association « les enfants d'abord » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention exceptionnelle à l'association « Les enfants d'abord ».

La séance est close à 21h05.